

## COMMISSION DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE LA COMMUNICATION

## LE SYSTÈME ÉDUCATIF EN GUYANE POUR UN ÉTAT D'URGENCE ÉDUCATIF

### Conclusions de la mission sur l'état de l'enseignement scolaire et agricole en Guyane

MM. Jean-Claude Carle (LR - Haute-Savoie), Antoine Karam (R-LREM - Guyane)  
et Laurent Lafon (UC - Val-de-Marne)



Une délégation de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication s'est rendue en Guyane du 15 au 21 avril 2018 afin de dresser un état des lieux du système éducatif.

### LES PRINCIPAUX CONSTATS

**Constat n° 1** - Les difficultés que connaît la Guyane en matière éducative sont la conséquence d'une situation générale dégradée, de la pénurie d'enseignants qualifiés ainsi que d'une prise en compte insuffisante des réalités locales.

**Constat n° 2** - Il y a urgence à agir en faveur d'un redressement du système éducatif en Guyane, qui se caractérise par des résultats particulièrement faibles ainsi qu'une difficulté à scolariser tous les enfants qui devraient l'être.

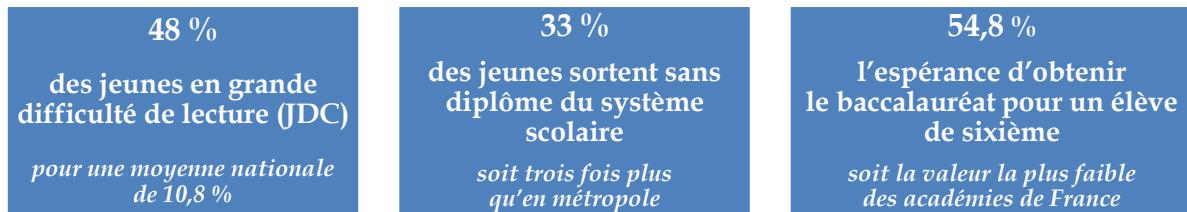
**Constat n° 3** - La Guyane illustre l'inadéquation de la transposition du modèle scolaire métropolitain et la nécessité de son adaptation, tant dans ses objectifs que dans ses moyens que les contenus de l'enseignement.

**Constat n° 4** - Les mesures phare du Gouvernement - dédoublement des classes de CP et de CE1 en éducation prioritaire, abaissement à trois ans de l'obligation d'instruction, apparaissent hors de portée. Plus qu'ailleurs, c'est à l'école primaire qu'il convient de donner la priorité.

## Des contraintes fortes, des résultats alarmants

### 1. Des résultats alarmants

L'académie de Guyane se distingue par des résultats particulièrement faibles en comparaison avec la France métropolitaine et les autres départements d'outre-mer, à l'exception de Mayotte.



L'enjeu majeur est bien celui de la maîtrise des fondamentaux et en particulier du français. Son acquisition est rendue d'autant plus complexe qu'une part importante de la population n'est pas francophone. Le collège, comme le lycée, s'avèrent impuissants à compenser les insuffisances constatées, malgré le dévouement des enseignants et des personnels d'éducation.

Les poursuites d'études sont peu nombreuses et contraintes par une offre de formation limitée, en particulier dans le supérieur où elle alimente une « fuite des cerveaux » en direction de l'hexagone.

### 2. Des contraintes structurelles fortes

Le système éducatif en Guyane est tributaire d'un contexte local lourd de contraintes :

- **géographiques** : la Guyane est la deuxième région la plus vaste de France et s'étend sur près de 84 000 kilomètres carrés, dont 97 % de forêt ; de nombreux sites sont isolés et accessibles uniquement par voie aérienne ou fluviale ;
- **démographiques, l'accroissement rapide de la population**, du fait d'une natalité élevée et d'une immigration non maîtrisée, crée une forte tension sur les infrastructures scolaires, déjà saturées. Soumises à une forte tension budgétaire, les collectivités territoriales ne sont pas en mesure de répondre à la pression démographique et d'étoffer l'offre éducative ;

#### La saturation des infrastructures scolaires : l'exemple de Saint-Laurent-du-Maroni

Située à la frontière avec le Suriname, Saint-Laurent-du-Maroni connaît une pression démographique intense. À l'école primaire, la municipalité prévoit d'ouvrir dix classes à la rentrée 2018. Ne pouvant faire face à la poussée démographique, la commune propose à ce titre d'expérimenter la double vacation, déjà mise en œuvre à Mayotte.

Le taux d'occupation des trois lycées est de 140 % à 150 %, un taux comparable à celui observé ailleurs en Guyane ; la construction d'un quatrième lycée est programmée.

- **économiques et sociales** : l'atonie de l'économie formelle se traduit par un chômage élevé, particulièrement fort chez les jeunes (44 %) et par une prévalence de la grande pauvreté ;
- **culturelles**, une grande partie de la population n'étant pas francophone ;
- **sanitaires**, certains enfants présentant des troubles qui pénalisent les apprentissages ;
- **enfin, la dégradation de la situation sécuritaire** n'épargne pas les établissements scolaires et n'est pas sans conséquence sur le fonctionnement du système éducatif.

## *Un investissement important mais qui se heurte à une pénurie d'enseignants*

### **1. Une pénurie d'enseignants qui entraîne un recours massif aux contractuels**

Sur le plan budgétaire, l'académie de Guyane n'est pas défavorisée : **elle est en quasi-totalité classée en réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+) et bénéficie des moyens associés**, seul un collège étant classé en REP simple.

**La Guyane pâtit toutefois d'un déficit d'attractivité auprès des enseignants**, que les majorations salariales – pourtant de l'ordre de 50 % – ne suffisent pas à combler. Au mouvement, les demandes de sortie sont beaucoup plus nombreuses que les demandes d'entrée, particulièrement dans le second degré où le recrutement est national et où une part des affectations en Guyane sont donc davantage subies que souhaitées.

Dans ces conditions, **le remplacement des enseignants absents est rarement assuré**, en particulier pour les absences de courte durée, et **la formation continue s'en trouve fortement pénalisée**. Cela implique un **recours massif aux contractuels**.

### **Le recours aux contractuels en Guyane**

**Faute d'enseignants titulaires, les contractuels représentent 16 % des effectifs dans le premier degré et plus d'un tiers dans le second.**

**Le recours aux contractuels augmente à mesure que l'on s'éloigne de Cayenne : le collège Gran-Man-Difou de Maripasoula compte ainsi 85 % de contractuels parmi son corps d'enseignants, dont 40 % enseignent pour la première fois.**

### **2. Une formation à renforcer, un contenu et des programmes à adapter**

Comme l'ont affirmé un grand nombre d'interlocuteurs, **enseigner en Guyane n'est pas enseigner en France hexagonale**, ne serait-ce qu'en raison du grand nombre d'élèves non-francophones, qui représentent parfois la totalité des effectifs d'une école.

Dans ce contexte, **les programmes et les horaires s'avèrent inadaptés** et l'enseignement de la langue française s'y assimile à un enseignement comme langue étrangère (FLE) ou comme langue seconde (FLS), sans que les enseignants y soient formés. Il semble ainsi souhaitable de **renforcer la formation des enseignants à des pédagogies adaptées comme à la connaissance des cultures et langues locales**.

### **3. Une prise en compte des réalités locales encore insuffisante**

**Certaines particularités de la Guyane pénalisent le fonctionnement du système éducatif, sans que ce dernier ne se soit adapté pour les prendre en compte** : outre les distances et le plurilinguisme, l'absentéisme et la déscolarisation mais également l'insécurité et le grand nombre de grossesses précoces, pèsent sur la réussite scolaire.

Il convient toutefois de citer le dispositif des **intervenants en langue maternelle (ILM)**, spécifique à la Guyane. Au nombre de quarante, ces derniers interviennent à l'école maternelle afin d'aider les élèves n'ayant pas le français comme langue maternelle à mieux maîtriser leur langue et culture maternelles en vue d'une meilleure acquisition de la langue française.

## LES CONCLUSIONS DES RAPORTEURS : REPENSER LE MODÈLE SCOLAIRE ET L'ADAPTER AUX RÉALITÉS LOCALES

### 1° Remédier à la pénurie d'enseignants et mieux former ces derniers à la réalité du métier d'enseignant en Guyane :

- par la fidélisation du vivier de contractuels et des ILM et la mise en œuvre d'un plan de titularisation adossé à une exigence de formation ;
- par des mesures d'attractivité en faveur des enseignants, notamment en matière de logement et de qualité de vie ;
- par le développement du pré-recrutement : étudiants apprentis professeurs, M1 MEEF rémunéré, dans l'optique d'une formation progressive ;
- pour le second degré, par l'expérimentation d'un recrutement académique des professeurs, encourageant la bivalence ;
- par une formation des enseignants adaptée au contexte local, en particulier dans le premier degré, mettant l'accent sur l'enseignement du français aux élèves allophones et sur la connaissance des langues et cultures locales.

**2° Améliorer les conditions de vie scolaire**, par le développement de la restauration scolaire, des activités périscolaires et du suivi sanitaire des élèves, ainsi que par la simplification du recrutement des assistants d'éducation.

**3° Renforcer les marges d'autonomie laissées au recteur**, notamment en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines, **permettre une adaptation des objectifs comme des modalités de scolarisation** ainsi que des programmes d'enseignement, comme cela est déjà pratiqué en histoire, **en encourageant l'innovation pédagogique**.

**4° Soutenir les constructions scolaires, par le maintien du soutien de l'État à l'investissement des collectivités territoriales**, dans le respect des accords de Guyane, et **par l'adaptation des normes pesant sur le bâti scolaire**.

**5° Décliner le partenariat entre l'État et les différentes collectivités territoriales** – collectivité territoriale de Guyane et communes – **dans une démarche de contractualisation**.

**6° Enrichir l'offre de formation**, par exemple dans les domaines des sciences de l'ingénieur, de l'halieutique, minier, bois, biodiversité **et faciliter la mobilité des étudiants** par le développement des internats et des solutions d'hébergement.

**7° Faciliter l'insertion des jeunes diplômés sur le marché du travail** : lever certains obstacles à l'installation, par exemple par l'expérimentation de modalités d'accès au foncier pour les diplômés de l'enseignement agricole.



**Commission de la culture,  
de l'éducation  
et de la communication**

<http://www.senat.fr/commission/cult/index.html>

Téléphone : 01.42.34.23.23 -  
secretariat-afcult@senat.fr

**Jean-Claude Carle**  
Sénateur  
de la Haute-Savoie  
(Les Républicains)



**Antoine Karam**  
Sénateur de la Guyane  
(R - La REM)



**Laurent Lafon**  
Sénateur du Val-de-Marne  
(UC)

